

## A RETOURNER POUR LE 26 JUIN 2018

Ce coupon est à signer et à retourner, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents remis par le chef d'établissement.

Nous avons pris connaissance des documents remis par le chef d'établissement, cadres de l'indispensable relation de confiance à construire entre l'établissement, la famille et l'élève :

- le projet d'établissement (volet éducatif, volet pastoral, volet pédagogique)
- le règlement intérieur 2018/2019
- le texte « Charte éducative de confiance »

Date :

Le chef d'établissement

Les parents

L'élève

Farangue